

### **Étape 1 : Séance de vérification prévol avec le passager/l'élève**

(allouer suffisamment de temps pour couvrir ce qui suit)

1. Évaluer les capacités physiques et mentales du passager/de l'élève :
  - a. Peut-il effectuer les tâches nécessaires pour un décollage et un atterrissage sécuritaires?
  - b. Est-il dans un état d'esprit adéquat pour comprendre les directives concernant le vol qui vient et son rôle en tant que membre actif de l'équipage?
2. Expliquer au passager/à l'élève que la vérification prévol en tandem est à visée éducative, lui exposer les principes aérodynamiques élémentaires et discuter brièvement de la conception et de l'opération de l'aéronef et de l'équipement.
3. Présenter l'équipement de sécurité et d'urgence du pilote et du passager.
4. Expliquer le fonctionnement et la méthode d'installation du harnais ou de la sellette.
5. Présenter les pièces importantes de l'aile et expliquer que le passager/l'élève et le pilote seront accrochés adéquatement à l'aile.
6. Expliquer les procédures de décollage et d'atterrissage.
7. Exposer les risques potentiels, leurs causes et les manières de les minimiser. Vérifier que le passager/l'élève a fait sa propre évaluation des risques et comprend son rôle pour les atténuer.
8. Allouer suffisamment de temps au passager/à l'élève pour examiner la renonciation avec soin, sans distraction, avant de la signer.
9. Effectuer les préparatifs habituels en vue du vol :
  - a. Vérifier que l'aile et les harnais/sellettes sont en bon état et sans défektivité, et que les aiguilles du parachute de secours sont placées de manière à prévenir un déploiement accidentel.
  - b. S'assurer que le pilote et le passager/l'élève sont bien attachés à leur harnais/sellette, et accrochés correctement à l'aile.
  - c. Vérifier que les mousquetons sont fermés et accrochés aux écarteurs.
  - d. Confirmer visuellement que le passager/l'élève et le pilote ont attaché la sangle de leur casque et revérifier les harnais/sellettes.

**Étape 2 : Liste de vérifications importantes avant le décollage (CPC) \***

(de concert avec le passager/l'élève, désormais membre de l'équipage vérifiant l'état de préparation du vol)

10. Présenter la liste de vérifications CPC au passager/à l'élève. Elle devrait se trouver sur le harnais/la sellette ou l'équipement du pilote, ou être attachée à l'aéronef, disponible pour consultation. La CPC comprend les éléments de sécurité prévol suivants :
  - a. L'évaluation prévol de l'aile est-elle achevée, et l'aéronef prêt à décoller?
  - b. Les harnais/sellettes du pilote et du passager sont-ils connectés, les mousquetons des écarteurs fixés aux élévateurs et aux harnais et verrouillés, les sangles de cuisses et de menton attachées, le tout paré au décollage?
  - c. Le passager et le pilote sont-ils prêts à décoller?

REMARQUE : Bien vérifier que le positionnement et l'utilisation de matériel supplémentaire, comme des caméras, n'entravent pas l'équipement de sécurité.

\* Les instructeurs/pilotes de tandem de l'ACVL ont accès à la CPC; ils peuvent créer et utiliser leur propre liste personnalisée, pourvu qu'elle contienne les éléments susmentionnés.

**SÉCURITÉ GÉNÉRALE**

## 11. Préparation de l'équipement

- a. La préservation de l'équipement de tandem dans le meilleur état possible pour son usage sécuritaire doit se faire selon les directives du fabricant et SANS compromis.

## 12. Vols en groupe à rabais (offres promotionnelles)

- a. L'utilisation de ce type d'offres peut engendrer de grands groupes de participants; pour éviter d'augmenter le risque causé par un calendrier serré, le pilote de tandem doit s'appliquer à maintenir les normes de sécurité prévol susmentionnées.
- b. Le pilote de tandem doit surveiller son niveau de fatigue et cesser les vols, au besoin.

## 13. Normes relatives aux rapports d'accident

- a. Les pilotes de tandem doivent signaler tout accident et incident auquel ils sont mêlés directement ou indirectement au comité de sécurité de l'ACVL dans les plus brefs délais.
- b. Les rapports d'accident/incident seront examinés par le comité de sécurité, en compagnie du pilote, puis un résumé des circonstances et des causes sera soumis à la grande communauté des pilotes, afin d'éviter d'autres cas similaires.
- c. Tout pilote qui omet de signaler un accident/incident s'expose à des mesures disciplinaires et risque de perdre son annotation Tandem.